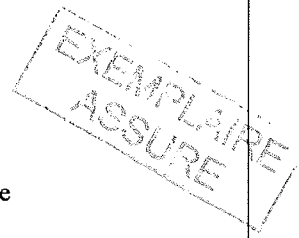
**VOTRE INTERMEDIAIRE:**

266

BUREAU WERION SA
RUE DE LA MONTAGNE 14
5650 WALCOURT
Agrégation FSMA: 0895384432
Tél. : 071/61.15.62
Fax : 071/61.12.35
Email : werion.jp@portima.be
Réf. :

**CONDITIONS PARTICULIERES****POLICE ORIGINALE**

P-Vélo

Général

N° de police : MA33 005 168
Prise d'effet : 01/07/2020
Echéance annuelle : 01/07 0h00
Fractionnement : Annuel
Preneur : GRIMARD Françoise
Rue des Quairelles 19
5650 WALCOURT

Durée du contrat

Le présent contrat d'assurance est conclu pour une durée d'un an. Sauf si l'une des parties s'y oppose au moins trois mois avant l'échéance annuelle mentionnée ci-dessus, celui-ci est reconduit tacitement pour des périodes consécutives d'un an. La renonciation à la reconduction se fait par lettre recommandée à la poste, par exploit d'huissier ou par remise de la lettre de résiliation contre récépissé.

Renseignements relatifs au vélo

Marque : GRANVILLE
Type :
Catégorie : Electrique <= 25 km/h
Date achat : 01/08/2018
Plaque :
N° cadre :
Carbone :
Compétition :
Valeur avec TVA : 2.452,41€

Déclarations du preneur**Cycliste(s) habituel(s)**

Nom	Adresse	Date naiss.	Date permis
GRIMARD Françoise	Rue des Quairelles 19 B - 5650 - WALCOURT	29/05/1954	18/11/1975

Le preneur déclare :

- avoir le permis de conduire adéquat pour conduire le vélo assuré.
- avoir l'âge requis nécessaire pour conduire le vélo assuré.

Le preneur d'assurance certifie par le présente que ses déclarations sont complètes, sincères et véritables.

Il est expressément convenu entre les parties que si les déclarations faites par le preneur n'étaient pas exactes ou ne seraient plus conformes à la réalité, il en résulterait l'application de l'article 8 du titre VI «Dispositions Communes» des Conditions Générales.

Par et pour les courtiers

S.A. AEDS
Route des Canons, 3
B - 5000 NAMUR

Tél : +32 81 74 68 46
Fax : +32 81 73 04 87
info@aedessa.be
www.aedessa.be

FSMA 065325A
RPM Namur
BE 0460.855.809

IBAN BE 82 06824626 7768
BIC : GKCCBEBB

Garanties - Prise d'effet

Omnium	:	01/07/2020
Assistance vélo	:	01/07/2020

Budget annuel primes d'assurance TTC

Omnium	:	98,00 €
Assistance	:	10,01 €
TOTAL	:	108,01 €

Le budget annuel est calculé sur base d'un paiement annuel.

Conditions générales

La S.A. AEDES agit en qualité d'agent souscripteur (FSMA 065325A) pour compte des entreprises d'assurances renseignées ci-après. Les garanties sont octroyées sur base des Conditions Générales dont les références sont mentionnées ci-après et dont le preneur déclare expressément, pour en avoir pris connaissance, y adhérer, en tenant compte des modifications éventuelles apportées par les présentes Conditions Particulières.

P-Vélo : Cie Monceau Générale Assurances S.A. (FSMA 3067) - P-VELO-3067-15.06.2020

Le preneur peut obtenir un exemplaire de ces Conditions Générales sur demande à son courtier ou à la S.A. AEDES ou sur le site www.aedessa.be.

Protection de la vie privée

Les données à caractère personnel communiquées dans le cadre de la présente sont traitées conformément à la loi du 8 décembre 1992 sur la protection de la vie privée. Ces données peuvent être utilisées à des fins d'insertion dans la base de données de la S.A. AEDES et de ses sociétés partenaires ; d'émission et de gestion du contrat, d'acceptation et d'évaluation des risques, de règlement des prestations, de prospection et d'optimisation de la clientèle, ainsi que pour permettre à la S.A. AEDES de satisfaire à ses obligations légales.

Le preneur peut demander communication des données le concernant et obtenir les rectifications nécessaires en s'adressant au «Service Protection de la Vie Privée» de la S.A. AEDES, maître du fichier. Le preneur peut s'opposer à l'utilisation de ses données à des fins marketing, gratuitement et sur simple demande, auprès de la S.A. AEDES.

Le registre des données à caractère personnel peut être consulté à la Commission de la Vie Privée (Ministère de la Justice - Place Poelart, 3 à 1000 Bruxelles).

Client complet

Votre franchise Omnium auto et/ou incendie et/ou RC Familiale et/ou Omnium vélo est diminuée de **150€ à 225€** en fonction du nombre de garanties souscrites auprès de la S.A. AEDES par vous-même et par votre conjoint. Les garanties RC et omnium auto et/ou omnium vélo souscrites auprès de la S.A. AEDES par une société pour un véhicule mis à votre disposition ou à celle de votre conjoint sont prises en compte. Les garanties souscrites par le conjoint et/ou une société doivent être renseignées lors de la déclaration d'un sinistre afin de pouvoir en tenir compte dans votre intérêt dans le nombre de garanties souscrites.

Pour déterminer le nombre de garanties souscrites, il est tenu compte de **six types de garanties**:

RC auto, Omnium auto, Protection juridique auto, Incendie, RC Familiale, Omnium vélo.

Chaque type de garantie compte pour maximum une unité dans le décompte du nombre de garanties souscrites.

Cette diminution vaut pour un sinistre par année civile (1er janvier au 31 décembre) quelle que soit la franchise concernée.

La diminution de la franchise est de **150€** si au minimum **les garanties RC Auto et Incendie** sont souscrites. La diminution de la franchise concernée est portée à **175€** si **quatre garanties** sont souscrites dont l'incendie, à **200€** si **cinq garanties** sont souscrites et à **225€** si **six garanties** sont souscrites au jour du sinistre concerné peu importe les prises d'effet des garanties.

Signature du preneur et de la S.A. AEDES

Les Conditions Générales forment l'ensemble de la police avec les Conditions Particulières et leurs avenants éventuels.


Le preneur certifie avoir reçu et lu, les conditions générales et la notice d'information précontractuelle et déclare en accepter le contenu.

Le présent acte a été rédigé en double exemplaire dont chacun reconnaît avoir reçu son exemplaire.

Les parties auront encore la faculté de résilier le contrat pendant un délai de 14 jours à compter de la réception de la police par l'assureur.

Le preneur:

S.A. AEDES
Thierry RONVAUX
Administrateur délégué

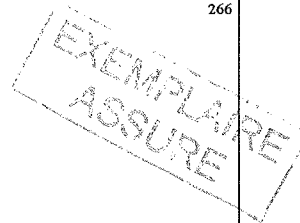


Fait à Namur en deux exemplaires, le 01/07/2020

**VOTRE INTERMEDIAIRE:**

266

BUREAU WERION SA
RUE DE LA MONTAGNE 14
5650 WALCOURT
Agrégation FSMA: 0895384432
Tél. : 071/61.15.62
Fax : 071/61.12.35
Email : werion.jp@portima.be
Réf. :

**CONDITIONS PARTICULIERES****POLICE ORIGINALE**

P-Vélo

Général

N° de police : MA33 005 171
Prise d'effet : 01/07/2020
Echéance annuelle : 01/07 0h00
Fractionnement : Annuel
Preneur : GOBLET CHRISTIAN
RUE DES QUAIRES 19
5650 WALCOURT

Durée du contrat

Le présent contrat d'assurance est conclu pour une durée d'un an. Sauf si l'une des parties s'y oppose au moins trois mois avant l'échéance annuelle mentionnée ci-dessus, celui-ci est reconduit tacitement pour des périodes consécutives d'un an. La renonciation à la reconduction se fait par lettre recommandée à la poste, par exploit d'huissier ou par remise de la lettre de résiliation contre récépissé.

Renseignements relatifs au vélo

Marque : HAIBIKE
Type :
Catégorie : Electrique <= 25 km/h
Date achat : 07/12/2019
Plaque :
N° cadre :
Carbone :
Compétition :
Valeur avec TVA : 2.599,00€

Déclarations du preneur**Cycliste(s) habituel(s)**

Nom	Adresse	Date naiss.	Date permis
GOBLET CHRISTIAN	RUE DES QUAIRES 19 B - 5650 - WALCOURT	28/12/1949	18/01/1969

Le preneur déclare :

- avoir le permis de conduire adéquat pour conduire le vélo assuré.
- avoir l'âge requis nécessaire pour conduire le vélo assuré.

Le preneur d'assurance certifie par le présente que ses déclarations sont complètes, sincères et véritables.

Il est expressément convenu entre les parties que si les déclarations faites par le preneur n'étaient pas exactes ou ne seraient plus conformes à la réalité, il en résulterait l'application de l'article 8 du titre VI «Dispositions Communes» des Conditions Générales.

Par et pour les courtiers

S.A. AEDES
Route des Canons, 3
B - 5000 NAMUR

Tél : +32 81 74 68 46
Fax : +32 81 73 04 87
info@aedessa.be
www.aedessa.be

FSMA 065325A
RPM Namur
BE 0460.855.809

IBAN BE 82 06824626 7768
BIC : GKCCBEBB